

N'oubliez pas:

Chaque résolution ne doit pas dépasser 150 mots, en total

Chaque résolution doit couvrir un seul sujet

Les résolutions doivent porter sur des sujets nationaux

Les résolutions doivent diriger l'ASRC, pas le gouvernement ou d'autres organismes

Les résolutions doivent parvenir au bureau national du CURC avant midi le 6 juillet 2018

Les résolutions doivent porter sur l'une des catégories suivantes: Constitution, Règlements, Politique, Action ou Divers.

VEUILLEZ REMPLIR CE QUI SUIT:

Nom de l'organisation qui soumet la présente résolution:

Catégorie de résolution: _____

ÉNONCEZ LA RÉOLUTION:

Signatures (requis)

Officier président

Secrétaire